

RENCONTRES DU COURT-METRAGE DU SAMEDI 7 OCTOBRE 2017

REGLEMENT DU CONCOURS

Article 1 : Les organisateurs

Les rencontres du court-métrage sont organisées par le Ciné Actuel - MJC Centre Annemasse (Salle de cinéma Art et essai) au 3, rue du 8 mai 74100 Annemasse - 04.50.92.10.20 - www.cineactuel.fr

Article 2 : Les objectifs

Cet événement a pour objectifs de permettre une rencontre entre professionnels et amateurs et de contribuer à faire connaître des œuvres de qualité. Il se présente sous la forme d'un événement festif, le samedi 7 octobre 2017 au Ciné Actuel Annemasse, autour d'un concours de courts-métrages.

Article 3 : Les participants

Ce concours s'adresse à tout amateur (individu ou association) sans condition d'âge. Le court-métrage peut être une œuvre individuelle, de groupe ou de classe.

Attention : s'il est sélectionné, le réalisateur s'engage à être présent (ou représenté) lors de l'événement des Rencontres, le 7 octobre 2017 au Ciné Actuel à Annemasse. Ce critère, non respecté, est éliminatoire.

Pour s'inscrire, il est nécessaire de remplir la fiche d'inscription disponible sur le site internet du Ciné Actuel (www.cineactuel.fr).

L'inscription et la participation au concours sont gratuits. En revanche, aucun défraiement n'est prévu.

Article 4 : Les courts-métrages

Le thème : aucun thème n'est exigé, ni aucun genre privilégié (fiction, docu, clip musical, expérimental, animation ...). Soyez créatifs !

La durée : le court-métrage réalisé ne doit pas dépasser **10 minutes** (plus un delta de 10% pour le générique, soit 11mn au total).

Droit à l'image : en participant, le réalisateur s'engage à respecter la réglementation sur le droit à l'image.

Concours amateur : le court-métrage proposé ne doit pas posséder de visa d'exploitation.

Article 5 : Assistance technique

En cas de besoin d'une assistance technique pour le montage, il est possible de bénéficier d'un accompagnement offert par **REV VIDEO CONCEPT**, société partenaire de l'événement, sous réserve d'avoir préparé un projet solide avec plan de montage défini. Dans cette éventualité, le participant devra contacter au préalable le Ciné Actuel - Annemasse qui étudiera la demande.

Article 6 : Modalités d'envoi

Le court-métrage devra être présenté sous forme d'un fichier numérique de bonne définition (en vue de la projection sur grand écran), accompagné impérativement de la fiche d'inscription.

L'envoi du court-métrage et de la fiche d'inscription doit se faire **au plus tard le 5 septembre 2017**, par internet (dropbox, WeTransfer...) à l'adresse mail :

lesrencontresducourt@gmail.com

Article 7 : Le jury, la sélection

Le jury sera composé de membres de la commission cinéma du Ciné Actuel à Annemasse et sera présidé par un des lauréats de la précédente édition (sous réserve de ses disponibilités).

Ce jury procédera à une sélection des courts-métrages parmi les œuvres envoyées. Les critères de sélection sont : le point de vue personnel et original, la part de créativité et l'émotion suscitée. L'organisation se réserve le droit d'écartier les courts-métrages dont le propos ne serait pas conforme au respect de la diversité des opinions (prosélytisme, sectarisme...).

Le jury statuera souverainement. Aucun recours contre ses décisions ne pourra être admis.

Article 8 : Résultats

Les résultats de la sélection seront communiqués aux réalisateurs au plus tard le 20 septembre 2017. Comme il est précisé dans l'article 3 de ce règlement, le réalisateur dont le film est sélectionné, ou un représentant, **s'engage à être présent** lors de la soirée rencontre du samedi 7 octobre 2017. Ce critère, non respecté, est éliminatoire.

Article 9 : Droits

Les ayants droit des films donnent leur accord à titre gracieux pour la projection en public de leur œuvre, ainsi que toute autre utilisation dans le cadre de l'activité du Ciné Actuel (communication, média, presse, internet...).

Article 10 : La soirée du 7 octobre 2017, la projection et les prix

Les œuvres sélectionnées feront l'objet d'une projection au Ciné Actuel **le samedi 7 octobre 2017 (à partir de 17h)**. Au terme de cette projection, plusieurs prix non cumulables sont décernés, dont le **prix du jury** et le **prix du public** (offert par REV VIDEO CONCEPT). Les dotations des différents prix seront précisées sur le site du Ciné Actuel (www.cineactuel.fr) et sa page facebook (www.facebook.com/CineActuelAnnemasse). Chaque film lauréat est également projeté, durant une semaine, devant l'un des longs-métrages programmés au Ciné Actuel.

Cette manifestation est un moment festif, d'échanges entre passionnés du 7^{ème} art. Vous pouvez visualiser les images des précédentes éditions sur le site du Ciné Actuel, rubrique «Rencontres du court-métrage».